Nations Unies S/PV.3892*



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3892e séance
Lundi 15 juin 1998, à midi
New York

Président :	M. Monteiro	(Portugal)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Thiebaud
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Zbogar
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/1998/491)

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

98-85485 (F)

La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) (S/1998/491)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Italie, de la Malaisie et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Eitel (Allemagne) M. Simonović (Croatie), M. Terzi di Sant'Agata (Italie), M. Rastam (Malaisie) et M. Vural (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, qui figure dans le document S/1998/491. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/502, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovénie et la Suède.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1998/475, lettre datée du 5 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies qui contient le texte d'une déclaration sur la Bosnie-Herzégovine adoptée par le Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à l'issue de la réunion qui s'est tenue en session ministérielle à Luxembourg les 28 et 29 mai 1998; S/1998/498, lettre datée du 10 juin 1998 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il transmet, en sa qualité de coordonnateur du processus de consultation et de coordination, la déclaration que le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix a publiée à Luxembourg le 9 juin 1998; S/1998/501, lettre datée du 11 juin 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, dans laquelle il transmet une lettre datée du même jour qui lui est adressée par le Secrétaire général de l'OTAN dans laquelle ce dernier lui communique le dix-septième rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation; et S/1998/314, lettre datée du 9 avril 1998 adressée par le Secrétaire général au président du Conseil de sécurité, dans laquelle il transmet une communication datée du 9 avril 1998 émanant du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine dans laquelle ce dernier lui communique son neuvième rapport.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je sais que votre délégation et vous-même faites preuve d'une extrême compétence dans la manière dont vous vous acquittez des graves responsabilités qui incombent au Conseil ce mois-ci. Je sais également que votre délégation et vous-même connaissez bien notre région. Il est donc heureux pour nous tous que vous soyez investi de cette responsabilité.

Je souhaite vous remercier de l'occasion qui nous est donnée de saisir le Conseil de sécurité de la question de la Bosnie-Herzégovine. Les ressources militaires, civiles et économiques qui ont été engagées pour servir la cause de la paix et de la reconstruction en Bosnie-Herzégovine ont un impact positif graduel mais soutenu. On a réaffirmé que les personnes accusées de crimes de guerre devront comparaître devant le Tribunal pénal et des arrestation récentes en ont donné la preuve. C'est pourquoi les gens ont maintenant confiance en la justice et la réconciliation. Leur sentiment d'être à la fois victimes de violations des droits de l'homme

et de mesures à deux vitesses en a été atténué. Tous, aussi bien la victime innocente que son bourreau, s'attendent maintenant à voir les dirigeants qui ont projeté et mis à exécution le génocide et les crimes traduits en justice.

La reconstruction va également de l'avant et franchement, nous souhaitons tous qu'elle s'accélère. Nous avons une population décidée et capable, qui a hâte de retrouver ses foyers, son travail et une vie normale. Ceci constitue en soi un signe positif et les Bosniaques s'acquittent de leur part d'efforts et de sacrifices, bien qu'ils disposent de très peu de ressources.

Le Haut Représentant est confronté à une tâche très complexe et très difficile, mais même pour ce qui est du fonctionnement des institutions publiques et gouvernementales de la Bosnie, nous pouvons constater des progrès. Nous remercions tous ceux représentés ici qui ont engagé des ressources, des soldats, du personnel ainsi que leur bonne volonté dans la cause de la paix dans notre pays. Je dois dire que même si la Bosnie s'est sentie abandonnée par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité au début de la guerre, elle est maintenant consciente des efforts qui ont été déployés pour l'aider à reconstruire le pays et elle en éprouve de la reconnaissance.

Alors, pourquoi ne sommes-nous toujours pas sûrs de la voie à suivre pour retrouver la paix, et la qualité de la vie et assurer le retour des réfugiés en Bosnie et dans l'ensemble de la région? Est-ce que notre destinée nous condamne à un sort fait d'incertitudes et de bouleversements?

La guerre que nous avons connue récemment, le génocide et les meurtres, la fragilité de la paix et les événements actuels au Kosovo sont-ils dus au fait que nous nous trouvons dans les Balkans? Sommes-nous condamnés à des haines et des conflits ethniques dans les Balkans? Sans vouloir faire une analyse pour savoir quel destin est préférable, nous ne sommes pas prédestinés en Bosnie à un comportement ou à un avenir particulier, pas plus que quiconque. Notre sort n'est pas plus déterminé par nos gènes que par notre situation géographique ou par notre histoire.

Nous sommes tous contraints de souffrir de stéréotypes, certains plus préjudiciables que d'autres. Quel genre de stéréotype les peuples d'Afrique, ou d'Asie du Sud-Est, ou du monde arabe, ou d'Amérique latine ont-ils à subir? On peut comprendre que les stéréotypes se perpétuent dans les clichés de la culture populaire, mais pas au sein des plus hautes institutions représentant la communauté internationale, où se prennent les décisions. Nous devons faire preuve de plus de sagesse et de prudence.

Si nous ne pouvons pas accuser les Balkans, qui doit-on alors tenir pour responsable? Les habitants de la Bosnie-Herzégovine, quelles que soient leur origine ethnique, leur religion et leur histoire, sont pour la plupart attachés à la paix et à la coexistence. Mais alors, un couple de Serbes âgés est brûlé vif, dans la maison qu'il venait juste de réintégrer, par des criminels croates extrémistes. Le prélat catholique de Bosnie-Herzégovine et ses assistants sont lapidés et mis en danger de mort par des manifestants serbes alors qu'ils retournent dans une paroisse catholique qui avait depuis longtemps été «nettoyée» de ses paroissiens.

Serait-ce pure coïncidence? Des réfugiés ne peuvent-ils pas rentrer chez eux parce que leurs anciens voisins — des citoyens ordinaires — ne le leur permettront pas tout simplement parce qu'il se trouve que les réfugiés sont d'origine différente? Non. On tente encore, par des efforts criminels et organisés, d'empêcher les gens de regagner leurs foyers, d'empêcher le processus de réconciliation et le retour à la normale. Au moment même où l'élan est positif, les ennemis de la paix et de la coexistence décident de se livrer à des actes de sabotage et de nous faire reculer.

Ce n'est pas là une analyse personnelle. Les représentants de la Force de stabilisation (SFOR), le Bureau du Haut Représentant et d'autres, notamment les Bosniaques, souscrivent à cette analyse. C'est précisément pourquoi les stéréotypes inconsidérés sont si dangereux. Non seulement ils stigmatisent, mais ils enhardissent ceux qui veulent vous convaincre que les personnes qui ont coexisté pendant des siècles n'ont en fait pas coexisté, et ne peuvent plus le faire aujourd'hui. Ils tireront parti de votre méconnaissance des faits, de votre lassitude face à cette situation et des préjugés trop souvent exprimés à la légère, pour créer des stéréotypes et proférer des prophéties qui, à force d'en parler, finissent par se réaliser.

Quand ils brûlent un couple de Serbes âgés, ils pensent que vous serez déçus et perdrez confiance en la Bosnie. Quand ils battent à mort un serviteur de Dieu, ils se croient immunisés par le simple fait que vous associerez ce crime à une fausse interprétation de l'histoire et du peuple bosniaques.

J'espère que, dans l'intérêt de nous tous, ces ennemis de la paix et de la tolérance ont mal interprété ce «vous» collectif. Il semble toutefois que les démagogues et dictateurs de la région qui s'étaient distingués par la tentative de

génocide et de nettoyage ethnique en Bosnie ont recours à la même stratégie, notamment et maintenant en particulier au Kosovo. Le Kosovo n'a pas eu à exploser. On a simplement mis le feu à la mèche d'une bombe qui était en cours de fabrication depuis un certain temps.

La question du Kosovo n'est pas à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui. J'en parle néanmoins car la façon dont la question est traitée montre que c'est le stéréotype attaché à l'histoire des Balkans et à ses peuples que l'on tient pour responsable. Plus grave encore, ceux qui ont allumé la mèche au Kosovo veilleront à exacerber les craintes et vos préjugés en faisant passer l'attention d'un conflit monté de toutes pièces à un autre. Ils chercheront à s'attribuer le mérite de leur engagement constructif dans une situation donnée pour s'en servir au détriment d'une autre. Leur attachement à leur engagement constructif dans une situation donnée n'est qu'une simple monnaie d'échange pour eux, dont ils se serviront à la première occasion pour créer un conflit dans une autre situation.

Qui doit-on tenir responsable des guerres en Slovénie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, et demain peut-être ailleurs, en Macédoine, ou au-delà, ou à nouveau en Bosnie? Le citoyen ordinaire — serbe, croate, bosniaque ou autre — n'est pas responsable. C'est une classe dirigeante qui prend pour proie ses voisins, son propre peuple et vos propres stéréotypes.

Le fil conducteur, ce n'est pas l'histoire des Balkans. Les preuves sont plus rapprochées dans le temps. Quand Srebrenica a été prise d'assaut et des milliers de personnes massacrées, les armes des forces mandatées par les Nations Unies, dont des véhicules blindés de transport de troupes, ont également été pillées, comme cela s'est également passé lors d'attaques menées contre les forces des Nations Unies en Bosnie. Il est maintenant manifeste que ces armes prises à Srebrenica sont employées au Kosovo contre des Albanais du Kosovo. Peu importe où ces armes ont été prises en Bosnie, le fait qu'elles soient en fin de compte utilisées aux fins du «nettoyage ethnique» au Kosovo devrait suffire à désigner les responsables.

Si nous ne sommes pas prudents, nous risquons tous de devenir les victimes d'un cliché, d'un stéréotype. L'Organisation des Nations Unies est déjà le bouc émissaire dans de nombreux cercles politiques. Elle est tenue pour responsable des échecs de la volonté collective en Bosnie, de ne pas être parvenue à empêcher le génocide au Rwanda, etc. Quoi qu'il en soit, en Bosnie, nous avons une attitude réfléchie en ce qui concerne la capacité et la responsabilité de cette institution. Nous nous efforçons de considérer avec honnêteté le rôle que joue cette institution, et nous remercions encore une fois tous ceux qui ont déployé des efforts et apporté de l'aide pour promouvoir la paix et le retour à la normalité en Bosnie-Herzégovine. Tout ce que nous demandons, c'est que le Conseil nous traite avec justice et qu'il ne se laisse pas duper par les marchands de nationalisme et de «nettoyage ethnique» et par les colporteurs de stéréotypes.

Je terminerai cette intervention en rappelant au Conseil les paroles de l'un de nos collègues les plus éminents, l'ancien Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir David Hannay, qui s'est exprimé en ces termes le 30 mai 1992 alors que des sanctions étaient imposées à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pour son agression contre la Bosnie. Il disait :

> «Cela dit, nul doute n'est possible quant à la question de savoir qui porte principalement la responsabilité dans cette affaire. Ce sont les autorités civiles et militaires de Belgrade. C'est une réalité qu'on ne peut esquiver. Il est inutile de prétendre qu'elles n'ont rien à voir dans les événements en Bosnie-Herzégovine. Les lanceurs de roquettes multiples ne viennent pas des granges des paysans serbes. Ils viennent de l'armée nationale yougoslave. Ils sont armés de munitions qui proviennent des stocks de munitions de l'armée... Si les autorités de Belgrade voulaient vraiment nous faire croire à leurs protestations d'innocence, je doute qu'elles bombarderaient Dubrovnik aujourd'hui. Elles nous prennent vraiment pour des imbéciles.» (*S/PV.3082, p. 42*)

«Elles nous prennent vraiment pour des imbéciles.» Je demande humblement au Conseil de considérer la pertinence de ces termes, et le bien-fondé d'en faire état devant le Conseil, six ans plus tard.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées, ainsi qu'à ma délégation.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une déclaration au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie — et Chypre, pays associé, ainsi que le pays membre de l'Association européenne de libre-échange qui est membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

L’Union européenne se félicite de l’adoption du projet de résolution dont le Conseil est saisi. L’engagement et le professionnalisme des membres aussi bien de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) que de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) restent un élément majeur de changement en Bosnie. Un certain nombre de pays de l’Union européenne fournissent des contingents à l’une et l’autre. L’Union européenne souhaite rendre hommage aujourd’hui à tous les hommes et à toutes les femmes des deux organisations qui travaillent avec ardeur au service de la paix.

Les Ministres du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix se sont réunis à Luxembourg le 9 juin, dans le contexte encourageant de progrès sur le terrain en Bosnie et habités par l’espoir véritable que le passé divisé pourra être remplacé par un avenir commun. Même s’il reste encore beaucoup à faire, il semblerait que l’immense effort international déployé en Bosnie, en termes de vie, de ressources et d’argent, commence finalement à payer.

L’Union européenne appuie sans réserve le message de la réunion de Luxembourg — selon lequel la communauté internationale ne peut pas éternellement rester engagée en Bosnie, et que le moment est venu pour le peuple bosniaque d’apporter sa contribution, de commencer à prendre en main son pays et sa propre destinée.

Les défis auxquels la communauté internationale est à présent confrontée sont moindres, mais ils comprennent les plus sensibles, en particulier le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans les zones où elles sont minoritaires. L’Union européenne déplore la récente recrudescence des incidents violents perpétrés contre ces personnes et exhorte les autorités de police locales, avec l’assistance du Groupe international de police, à poursuivre la restructuration de leurs forces et à prévoir l’intégration de policiers minoritaires afin de contribuer à instaurer un climat de confiance propice au retour des réfugiés, en particulier ceux qui appartiennent aux groupes minoritaires.

Alors que la Bosnie-Herzégovine se prépare pour des élections nationales prévues en septembre de cette année, elle a une occasion décisive de définir son avenir en tant que démocratie européenne moderne. L’Union européenne et les États membres financeront les deux tiers du coût total de la supervision des élections par l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en fournissant notamment un grand nombre de personnel.

Dans ce contexte, l’appui que la SFOR apporte en garantissant un environnement sûr et en appuyant largement la mise en oeuvre civile dans les mois à venir reste décisif pour les perspectives de la Bosnie. De même, le travail de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine continue de se situer au coeur des efforts visant à restaurer la paix et la réconciliation en Bosnie et à édifier la société multiethnique dont dépend en dernière analyse le succès de l’Accord de paix.

Ainsi j’espère — pour dire un mot entre parenthèses et pour reprendre à mon compte la mise en garde de l’Ambassadeur Sacirbey contre les stéréotypes — que nous ne reprocherons ni aux Nations Unies ni à l’Union européenne les événements qui ont eu lieu dans le passé, quoi qu’il en coûte pour mettre fin à cette guerre.

En tant que principal fournisseur d’aide à la Bosnie, l’Union européenne continuera à jouer un rôle dans une vaste gamme d’activités sur le terrain. La Conférence de l’Union européenne et de la Banque mondiale, qui a eu lieu les 7 et 8 mai, a mobilisé une autre somme de 1 milliard 250 millions de dollars, dont une grande partie est venue de l’Union européenne elle-même et de ses États membres. Les procédures d’aide ont été ajustées pour assurer un déboursement plus rapide et plus souple et pour faciliter une répartition plus proportionnée dans la distribution de l’aide entre les entités. Cela montrera au peuple de la Republika Srpska les avantages que le respect des Accords de Dayton peut produire.

Enfin, alors qu’un nombre de plus en plus grand de personnes faisant l’objet de chefs d’accusation pour crimes de guerre arrivent au Tribunal international de La Haye — soit à la suite de reddition volontaire ou des actions de la Force multinationale de stabilisation, agissant en vertu des pouvoirs qui figurent dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité —, il est enfin possible au peuple de Bosnie d’édifier la paix et la réconciliation sur les bases solides de la justice.

L’objectif de l’Union européenne, comme de toute la communauté internationale, est de voir une Bosnie démocratique et prospère prendre sa place parmi les nations modernes en Europe. Le message adressé au peuple de Bosnie est clair : cet avenir est à sa portée à condition qu’il continue à faire des bons progrès sur la voie de Dayton, en laissant derrière lui la violence et les haines ethniques des dernières années.

Le Président (*interprétation de l’anglais*) : L’orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Croatie. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šimonović (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : En tant que témoin de l'Accord de paix de Dayton/Paris pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie porte un intérêt particulier aux événements et aux mesures qui peuvent avoir une incidence sur sa mise en oeuvre. L'arrangement de Dayton contient un certain nombre de dispositions techniques qui font l'objet de fréquentes modifications, mais il comprend également des principes fondamentaux qui restent essentiels pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Ces principes sont les suivants : la Bosnie-Herzégovine doit être un État unique internationalement reconnu; l'appareil de l'État doit être décentralisé; et l'égalité doit être assurée entre les trois nations constitutives. Je tiens à insister sur le fait que la Croatie ne saurait appuyer une solution pour la Bosnie-Herzégovine qui n'intégrerait pas pleinement ces principes fondamentaux. Tout éloignement de ces principes serait à la fois préjudiciable et déstabilisateur, non seulement pour la Bosnie-Herzégovine elle-même mais également pour d'autres États de la région.

L'application des principes de Dayton fera en sorte que les intérêts, les coutumes locales et le mode de vie des trois nations constitutives et d'autres groupes nationaux en Bosnie soient protégés. Un manque de respect à ces trois principes pourrait précipiter une polarisation et avoir des répercussions indésirables.

La Croatie a pris plusieurs mesures depuis le mois de janvier afin de renforcer ses liens avec la Bosnie-Herzégovine. Un envoyé présidentiel travaille étroitement avec une délégation de la Bosnie au sujet d'arrangements économiques spéciaux, d'arrangements de transit et d'autres arrangements bilatéraux entre les deux pays. La Croatie a récemment signé un accord pour la construction d'une grande autoroute reliant Zagreb à Dubrovnik et passant par le territoire de la Fédération. Ce vaste projet d'infrastructure reliera toute la région à d'importants couloirs de transport menant vers le nord. La décision prise par le Gouvernement indique son orientation en faveur d'une coopération économique qui profite mutuellement aux deux pays. Je dois mentionner la réunion qui a récemment eu lieu entre le Ministre des affaires étrangères Granić et le Premier Ministre de l'entité serbe de Bosnie, Milorad Dodik. Tout en se félicitant de ce nouvel esprit de coopération, la Croatie estime que les dirigeants serbo-bosniaques devraient être jugés par leurs actions et non pas simplement par leurs paroles.

La Croatie continuera d'accorder une très grande importance au retour organisé et digne des personnes déplacées dans leurs anciens lieux de résidence. Afin de contribuer à accélérer ce processus, le Gouvernement a déjà adopté des Procédures pour le retour des personnes qui ont quitté la Croatie, qui ont ensuite été complétées par des Instructions obligatoires. En outre, la Croatie a signé des accords bilatéraux sur le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées avec la République fédérale de Yougoslavie et avec les deux entités de la Bosnie-Herzégovine. De plus, la circulation des personnes et des biens entre la Croatie et les deux entités de la Bosnie-Herzégovine est maintenant libre, ce qui encourage les relations économiques et autres entre les deux pays et, à travers la Croatie, avec le reste de l'Europe.

La Croatie reconnaît l'importance que le processus de rapatriement aura dans la stabilisation en cours de la région, et c'est pour cette raison que le Gouvernement travaille actuellement à l'élaboration d'un plan complet de rapatriement, qui devrait être achevé d'ici au 25 juin. La Croatie estime qu'il est important de clamer sans équivoque le droit au retour de tous ses citoyens qui souhaitent exercer ce droit. Je rappelle que la Croatie reste le seul État de la région qui a accueilli un nombre important de personnes déplacées appartenant à un groupe antérieurement affilié aux forces d'occupation rebelles.

Malheureusement, une conséquence d'une approche partiale à l'égard du retour des réfugiés a déjà été illustrée par la perte de confiance dans l'Accord de paix de Dayton. Ce phénomène est de plus en plus perceptible parmi les Croates de Bosnie-Herzégovine. La désaffection croissante ressentie par les Croates de Bosnie ne devrait pas être prise à la légère par la communauté internationale.

Même si l'on a souvent fait observer que la clef de la réintégration de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État multiethnique réside dans le fait d'encourager le processus de rapatriement, il n'a guère été donné de soutien concret aux Croates de Bosnie-Herzégovine qui ont cherché à atteindre cet objectif. L'Adjoint principal du Haut Représentant Klein a dit récemment que les Croates sentaient véritablement qu'ils étaient traités de façon inégale et marginalisés. Le résultat cumulatif de ces facteurs a conduit à une situation où, selon des estimations prudentes, les Croates qui naguère représentaient 18 % de la population bosniaque, n'en constituent à présent que 12 %.

Une raison supplémentaire expliquant la désillusion des Croates de Bosnie-Herzégovine à l'égard de la communauté internationale est directement liée à la perception qu'ils ont du déséquilibre dans les affaires dont est saisi le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En dépit de faits positifs survenus récemment suite à la reddition volontaire ou à l'arrestation par la Force multinationale de stabilisation

(SFOR) de certains inculpés serbes, les Croates de Bosnie-Herzégovine continuent de représenter la grande majorité des inculpés emprisonnés. Cela continue d'être le cas alors même que les Croates bosniaques et les Musulmans ont, d'une façon générale, été les victimes de crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine. Cela s'ajoute au fait qu'en dépit de nombreuses preuves, aucune inculpation pour crimes commis contre des Croates de Bosnie-Herzégovine ne semble imminente, et ce fait n'entretient pas leur confiance dans la communauté internationale.

La Croatie souscrit à l'esprit et la lettre du projet de résolution dont le Conseil est saisi. La présence continue et le soutien actif de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine sont essentiels. Néanmoins, c'est aux trois peuples qui constituent la Bosnie-Herzégovine qu'incombe en dernier ressort la responsabilité des relations mutuelles et de l'avenir de leur pays. Dans cet esprit, la Croatie pense que les mesures destinées à renforcer le professionnalisme à tous les niveaux de la fonction publique — comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport du 10 juin 1998 — méritent notre appui sans condition. Les peuples de Bosnie-Herzégovine — Croates, Musulmans et Serbes — devraient tirer parti d'une présence internationale pour développer et appliquer pleinement un système institutionnel efficace, conformément aux principes fondamentaux de Dayton. Une telle éventualité rendrait superflue la pratique récente qui consiste à imposer des décisions aux citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Je tiens également à réaffirmer que, conformément au paragraphe 16 du dispositif du projet de résolution, les forces de maintien de la paix sur le théâtre des opérations pourront continuer de compter sur l'appui logistique et autre de la Croatie pendant l'exercice de leur mandat.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre fonction de président du Conseil de sécurité ainsi que de l'excellent travail que vous et votre délégation avez déjà accompli au cours de ce mois très chargé. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Kenya.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent du Royaume-Uni.

Nous appuyons fermement les conclusions du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix à sa réunion de Luxembourg du 9 juin 1998, qui préparent le terrain pour de nouveaux progrès dans le processus de paix en Bosnie. Depuis la dernière Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Bonn, des progrès substantiels ont été réalisés grâce également aux efforts inlassables déployés par le Haut Représentant et son bureau et par les Nations Unies.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises dans le passé, si nous souhaitons rendre le processus de paix irréversible et parvenir à la pleine stabilisation du pays et de la région, les parties et la communauté internationale doivent prendre un engagement ferme.

Dans les Balkans, la communauté internationale s'est efforcée d'éviter le morcellement de la région et de rétablir l'État et ses institutions. L'Italie a assumé une responsabilité majeure en Albanie, où le Gouvernement et le peuple ont été pleinement engagés dans le processus de restauration des institutions démocratiques. Nous et d'autres pays devons demeurer fermement engagés à cet égard.

La paix et la coexistence en Bosnie entrent dans une année décisive. Les accords de Dayton ont préparé le terrain pour la création d'institutions unifiées, dont certaines doivent encore être bâties. L'Italie a pris un engagement militaire et financier qu'elle tiendra pour contribuer à superviser un ordre social qui reste fragile même après l'adoption du projet de résolution. Mais nous fournissons également des unités de police supplémentaires pour contribuer à encourager le retour des réfugiés et la consolidation des structures communes qui sont encore au stade embryonnaire. Les élections générales prévues pour septembre constituent la manifestation la plus importante qui doit se tenir cette année. Ce n'est qu'alors que nous pourrons déterminer pendant combien de temps encore une présence internationale sera nécessaire pour maintenir la stabilité.

Jusqu'ici, la stratégie de la communauté internationale en Bosnie a permis d'obtenir des résultats positifs dans la mise en oeuvre des accords de Dayton. La Force de mise en oeuvre (IFOR) et la SFOR se sont révélées être des instruments de plus en plus souples propres à créer un climat permettant aux parties de coopérer plus activement à la création des institutions prévues par les accords de paix. La poursuite de la mission de la SFOR nécessite un effort accru pour coopérer avec les entités civiles. L'Italie appuie pleinement cette notion.

Dès le début, l'Italie a soutenu l'idée de créer une unité spécialisée multinationale au sein de la SFOR dotée du même mandat que les autres éléments de la SFOR. Cette unité devrait renforcer la capacité de la SFOR d'appuyer les autorités locales face aux désordres civils, sans assurer des fonctions de police, notamment dans des situations liées au retour des réfugiés et des personnes déplacées. L'Italie entend apporter une contribution substantielle à cette unité.

Malheureusement, ces trois derniers mois, on a constaté une augmentation d'incidents violents prenant pour cibles des réfugiés et des personnes déplacées rentrant chez eux, notamment ceux parmi eux qui appartiennent aux groupes minoritaires. Cette tendance doit être inversée rapidement si l'on veut éviter de compromettre des années d'efforts. Les forces combinées de la SFOR et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) devront sans aucun doute se concentrer sur cette question prioritaire dans les mois à venir.

L'Italie est l'un des principaux fournisseurs de secours d'urgence et d'aide à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. L'utilisation efficace des fonds destinés à la reconstruction pourrait être cruciale pour promouvoir et consolider la paix. L'assistance économique doit également encourager la démocratisation. Cette approche ne signifie pas que l'on doive pénaliser une partie quelconque ni faire preuve de discrimination. Cela signifie encourager l'adoption d'une attitude positive à l'égard de tous les aspects du processus de paix tels que le respect des droits de l'homme, le retour des réfugiés, la libéralisation des médias et la lutte contre la corruption.

La promotion des libertés politiques, civiles et des médias et l'instauration du pluralisme au niveau des opinions et des partis politiques restent des objectifs prioritaires. L'objectif ultime doit être la stabilisation politique grâce à des élections démocratiques, en vue de réaliser l'insertion d'une Bosnie-Herzégovine démocratique et prospère au sein des nations modernes d'Europe.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) contribue de façon décisive à la poursuite de ces objectifs, notamment grâce à la restructuration des institutions chargées de l'ordre public et par le biais du Groupe international de police (GIP) auquel l'Italie apporte une contribution substantielle. Nous nous félicitons de l'élargissement du rôle du GIP dans des questions de sécurité publique essentielles telles que la criminalité financière, la contrebande, la corruption et la réforme judiciaire, et nous approuvons les informations fournies par le Secrétaire général dans son rapport sur ces aspects. La relation étroite qui existe entre la MINUBH et la SFOR est particulièrement importante et, dans les mois à venir, elle continuera de fournir le cadre idéal pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation et à mon prédécesseur.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion tardive pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et exprimer également ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mahugu du Kenya, pour son travail remarquable.

Je voudrais en outre affirmer que l'Allemagne souscrit sans réserve aux observations faites par le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Weston, au nom de l'Union européenne.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine deux opérations distinctes en Bosnie-Herzégovine : la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et la Force multinationale de stabilisation (SFOR), qui se trouvent respectivement sous le commandement de deux organisations différentes : l'Organisation des Nations Unies d'une part et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de l'autre. Il est incontestable néanmoins, que l'une et l'autre sont indissociables et qu'elles ne sauraient exister l'une sans l'autre. La MINUBH demeure tributaire de la protection militaire et du climat de sécurité qui sont assurés par la présence de la SFOR sur le terrain. La MINUBH et le Groupe international de police (GIP) en particulier, ainsi que le Haut Représentant et son Bureau, assurent la présence d'un mécanisme civil sans lequel une paix durable ne saurait s'instaurer dans ce pays déchiré par la guerre.

Indépendamment de tous les progrès qui ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine, les conditions préalables à une paix durable et viable n'ont pas encore été fermement établies. Parmi les derniers faits positifs et remarquables qui se sont produits, le plus important a sans doute été la détermination d'un gouvernement élu en Republika Srpska de mettre en oeuvre l'Accord de paix de Dayton. D'autre part, on a assisté à des incidents très inquiétants provoqués

par des éléments en Bosnie qui souhaitent maintenir la ségrégation ethnique résultant des opérations antérieures de «nettoyage ethnique». L'Allemagne souhaite en particulier que les dirigeants des Croates de Bosnie et ceux qui peuvent exercer une influence sur eux, mettent un terme aux efforts qui sont faits pour rendre impossible le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Je tiens à ajouter que l'Allemagne, qui assume un lourd fardeau en pourvoyant aux besoins de centaines de milliers de réfugiés de l'ex-Yougoslavie qui se trouvent sur son territoire, attache un intérêt particulier à la question du rapatriement des réfugiés. De même, trop souvent, le Haut Représentant a dû faire le travail des autorités de Bosnie-Herzégovine en imposant des décisions que celles-ci n'avaient pas été en mesure de prendre.

Un nombre considérable de criminels de guerre inculpés ont été déférés au Tribunal international ou ont été arrêtés. Il y a quelques heures encore, des éléments allemands et français de la SFOR ont arrêté au sud-est de la Bosnie une autre personne inculpée. Cependant, l'action du Tribunal continue d'être entravée par le manque de coopération à l'égard de ses travaux. Les «champions» de la violence ethnique, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, sont toujours libres. De l'avis de l'Allemagne, une réconciliation durable ne saurait être si la justice la plus élémentaire n'est pas rendue.

L'Allemagne estime qu'un des résultats importants réalisés au cours des derniers mois a été le fait que l'OTAN n'a pas fixé de date pour la fin de son engagement en Bosnie-Herzégovine. Nous convenons qu'il est préférable que l'OTAN suive la situation sur le terrain et qu'elle soit en mesure de réagir avec souplesse dans le cadre d'une stratégie générale de transition vers une paix durable sans assistance extérieure. Il convient cependant que le Conseil de sécurité, conformément à sa pratique, autorise la SFOR à poursuivre ses activités pour une période prévue de 12 mois, en vue de proroger cette autorisation en fonction de l'évolution de la situation. La SFOR a adapté ses capacités aux exigences de la situation nouvelle en créant des unités multinationales spécialement formées et équipées dans le domaine de la sécurité publique.

De son côté, le GIP a évolué dans le même sens en affectant des équipes spéciales à des domaines tels que la lutte contre la corruption, la contrebande de drogues et la fraude fiscale. Grâce à une coopération étroite et fructueuse avec le Haut Représentant, le GIP a réalisé des progrès importants à la fois pour ce qui est de la restructuration et de la formation de la police locale et en ce qui concerne le maintien de la liberté de circulation en Bosnie-Herzégovine. Ainsi qu'il est reconnu dans l'annexe de l'Accord de Dayton ayant trait au GIP, la réforme et la restructuration de la police locale resteront toutefois inefficaces si elles ne s'accompagnent pas d'efforts semblables en ce qui concerne le système judiciaire. À cet égard, le Haut Représentant a fait observer que le GIP était le mieux équipé pour superviser les tribunaux pénaux en Bosnie. Le Conseil de sécurité devra trouver d'urgence une solution pragmatique permettant au GIP de commencer son travail, en laissant de côté les différends religieux ou budgétaires. Nous avons à l'égard du peuple de Bosnie-Herzégovine la responsabilité historique de rester pleinement axés sur l'objectif d'une paix durable dans ce pays qui a tant souffert. Nous avons à l'égard des contribuables de nos pays la responsabilité de faire en sorte que l'effort international en Bosnie-Herzégovine soit cohérent et donc fructueux et qu'il ne soit pas détourné par des questions secondaires se rapportant à la philosophie des opérations de maintien de la paix de l'ONU en général.

Enfin, je voudrais exprimer la profonde reconnaissance de mon pays aux dirigeants et aux membres de la MINUBH, de la SFOR et du Bureau du Haut Représentant. Il y a presque exactement un an, un accident d'hélicoptère tragique a causé la mort de membres de haut niveau du Bureau du Haut Représentant et du GIP. Parmi eux se trouvaient des collègues et amis allemands bien connus. Tous ceux qui se sont engagés à réaliser l'objectif d'une paix et d'une réconciliation stables en Bosnie-Herzégovine doivent savoir que leur action collective est hautement appréciée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vural (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et exprimer en outre notre reconnaissance à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur du Kenya.

Il ne fait aucun doute que des progrès remarquables ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton/Paris.

La Force de stabilisation, en tant que successeur de la Force de mise en oeuvre, a joué un rôle clef pour créer un

climat de sécurité positif qui a permis l'adoption des mesures nécessaires pour renforcer la souveraineté, l'intégrité et le caractère démocratique et multiethnique de l'État de Bosnie-Herzégovine.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a été en mesure de s'acquitter de son mandat. Le Groupe international de police fait un excellent travail dans ce domaine. Les tâches de l'une comme de l'autre demeurent d'une importance vitale. Cependant, certains aspects de l'Accord de paix, notamment ceux ayant trait aux questions humanitaires et civiles, exigent plus de fermeté de la part de certaines des parties dans l'exécution de leurs obligations.

Au cours des trois derniers mois, il y a eu une recrudescence d'incidents violents dirigés contre les réfugiés et les personnes déplacées rentrant dans leurs foyers. Il continue d'exister une résistance contre l'intégration d'agents issus des minorités dans les forces de police. Les problèmes liés aux institutions communes, au démantèlement des organes parallèles, au retour des minorités et à la pleine mise en oeuvre des élections municipales ne sont toujours pas résolus.

Je voudrais également souligner l'importance du relèvement complet de l'économie dans le processus tendant à la paix, à la stabilité et à la réconciliation de la région. Nous nous félicitons des mesures prises dans le domaine financier, qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de mieux tirer parti de l'assistance économique multilatérale.

La mise en oeuvre de l'Accord de paix comprend le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers et la création de ces institutions communes. Nous attachons beaucoup d'importance à ce que ces conditions préalables soient remplies au plus tôt. Les parties à l'Accord de paix doivent également remplir leur obligation de coopération avec le Tribunal. Sans fondement juridique solide, la paix restera illusoire.

Nous nous félicitons des mesures constructives prises en vue de normaliser les relations entre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Bosnie-Herzégovine. Mais il est nécessaire d'aller encore plus loin. Nous demandons à la République fédérative de Yougoslavie d'établir des relations diplomatiques à part entière et sans condition avec la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, nous ne pouvons pas isoler la situation en Bosnie-Herzégovine de ce qui se passe dans le reste de la région. Compte tenu des événements alarmants intervenus récemment au Kosovo, la communauté internationale doit se montrer vigilante quant aux répercussions que ces événements pourraient avoir sur la paix et la sécurité globales de la région. Nous ne pouvons pas permettre que le processus de paix en Bosnie-Herzégovine déraille. Bâtir sur l'acquis de la Bosnie-Herzégovine est donc non seulement impératif mais on ne peut plus opportun actuellement. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi contient les éléments nécessaires à cette fin. Mon gouvernement appuie donc l'idée maîtresse du projet de résolution.

Nous espérons que le moment viendra, dans un avenir proche, où les objectifs du processus de paix seront atteints et où de telles mesures s'avéreront superflues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Turquie des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rastam (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation malaisienne tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous souhaitons également exprimer nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Mahugu, Représentant permanent du Kenya pour la manière avisée dont il a présidé le Conseil le mois dernier. Nous nous réjouissons de cette occasion de participer à la séance plénière du Conseil sur la situation en Bosnie-Herzégovine pour nous joindre aux membres comme aux non-membres du Conseil afin d'exprimer l'attachement de la communauté internationale à la cause de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Des progrès substantiels ont été accomplis, de fait, dans la mise en oeuvre de plusieurs aspects de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (1995). Les efforts importants déployés en vue de rebâtir une Bosnie-Herzégovine unifiée ont également commencé à prendre racine. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour résoudre les problèmes immédiats qui demeurent, si l'on veut instaurer une paix durable dans ce pays. La Malaisie s'associe au reste de la communauté internationale dans son engagement actif et renouvelé en faveur de la pleine application de l'Accord de paix de 1995.

Ma délégation accueille avec satisfaction la décision que s'apprête à prendre le Conseil aujourd'hui d'autoriser le maintien de la présence, pour une nouvelle période de 12 mois, de la Force multinationale de stabilisation (SFOR), et

de proroger d'une année supplémentaire le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui comprend le Groupe international de police (GIP). Nous saisissons cette occasion d'exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui participent à la SFOR, à la MINUBH, au GIP et aux autres organisations internationales activement engagées en Bosnie-Herzégovine, notamment les femmes et les hommes qui servent sur le terrain. La Malaisie a joué son rôle en contribuant à la SFOR. Bien que nous ayons eu à réduire l'effectif des contingents envoyés dans le cadre de cette contribution, nous demeurons déterminés à fournir, dans la mesure de nos moyens, notre contribution à la recherche de la paix et de la sécurité et aux efforts de reconstruction en Bosnie-Herzégovine. Nous continuerons à fournir du personnel de police destiné à servir dans le GIP.

S'il est vrai que l'engagement renouvelé et la participation active de la communauté internationale soient importants et particulièrement nécessaires à cette heure décisive, il n'en reste pas moins que c'est au premier chef aux Bosniaques eux-mêmes qu'il incombe d'instaurer la paix et la réconciliation nationale. Les parties devront travailler avec plus d'ardeur au renforcement des acquis réalisés jusqu'ici. Elles n'ont d'autre choix que de rester pleinement attachées à l'égard de l'Accord de paix, qui constitue le fondement d'une paix et d'une stabilité durables et ouvre une voie viable vers la prospérité dans un État de Bosnie-Herzégovine multiethnique, multiculturel et multireligieux. Nous lançons un appel à tous les dirigeants pour qu'ils oeuvrent avec acharnement à l'instauration d'une Bosnie-Herzégovine intégrée, indépendante et pacifique à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il leur faut faire de sérieux efforts pour résoudre les problèmes qui demeurent, en particulier la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous les appuierons et les encouragerons dans cette voie.

En évaluant la situation en Bosnie-Herzégovine, nous devrions songer également au travail important accompli par le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Le travail du Tribunal est un autre élément décisif dans l'établissement non seulement de la justice mais aussi de la réconciliation dans le contexte plus large de l'application de l'Accord de paix. Le climat de haine et de méfiance ne peut être aisément remplacé par une atmosphère de confiance et de coopération si les auteurs des crimes odieux contre l'humanité en Bosnie ne sont pas forcés d'assumer la responsabilité de leurs actes. Ma délégation est gravement préoccupée par le fait qu'en dépit des efforts de la communauté internationale, et particulièrement du Tribunal lui-même, les principaux criminels de guerre accusés sont encore en liberté. Cette situation requiert des mesures appropriées. Si la coopération des autorités bosniaques et des gouvernements des pays voisins est nécessaire pour arrêter ces criminels, nous pensons également que la SFOR a un rôle crucial à jouer pour permettre leur arrestation. Nous félicitons la SFOR de ses succès passés dans ce domaine mais nous espérons que des efforts plus sérieux seront déployés. Ma délégation accueille avec satisfaction la décision prise le 13 mai par le Conseil, dans la résolution 1166 (1998), de créer une troisième chambre de première instance du Tribunal international. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à différents niveaux à aider le Tribunal à s'acquitter du mandat déterminant que lui confère la résolution 827 (1993).

Le Conseil a décidé que la situation dans la région continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les événements qui se sont déroulés récemment et qui ont toujours lieu dans les régions voisines, en particulier au Kosovo, sont une source de préoccupation. Ma délégation estime donc que la communauté internationale doit rester ferme dans sa détermination de promouvoir et de construire une paix durable en Bosnie-Herzégovine et de veiller à ce qu'une situation pareille à celle que nous avons vue ne puisse plus se reproduire ailleurs dans la région. Nous plaçons toute notre confiance dans le Conseil de sécurité qui jouera, nous en sommes sûrs, son rôle à cet égard.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Albanie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nesho (Albanie) prend place sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant de l'Albanie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre aujourd'hui la parole à cette séance plénière du Conseil sur la reconduction du mandat de la Force de stabilisation (SFOR) et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). À cette occasion, je voudrais féliciter la présidence portugaise et vous, tout particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir mené avec tant de doigté les travaux du Conseil de sécurité ainsi que ce débat.

Nous pensons que le projet de résolution d'aujourd'hui constitue une mesure importante et nécessaire pour renforcer encore davantage la paix et la stabilité dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine. La SFOR et la MINUBH, ainsi que le Groupe international de police (GIP) continueront encore pendant un an de faire régner un climat sûr qui permettra la réforme du système judiciaire et la mise en place d'une force de police démocratique en Bosnie-Herzégovine.

Deux ans et demi après l'Accord de Dayton, il est évident que l'objectif de rétablissement de la paix et d'édification d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine ne pourra se faire sans l'appui continu et énergique de la communauté internationale même si la responsabilité de la réalisation de cet objectif incombe en dernier ressort aux autorités de Bosnie-Herzégovine.

Dans son dernier rapport, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine a signalé que

> «Des progrès notables ont été accomplis dans l'amélioration du climat de réconciliation et de tolérance, la garantie de la liberté de circulation et le retour des membres des minorités»,

mais que

> «le processus de paix n'en est pas encore pour autant irréversible.» (*S/1998/314, appendice, par. 4*)

À notre avis, la question du retour des réfugiés et la coopération avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie sont essentielles pour faire avancer le processus de réconciliation et d'intégration entre toutes les parties en Bosnie-Herzégovine. Étant donné que 1,8 million de réfugiés ne sont pas encore rentrés chez eux et que des criminels de guerre qui n'ont pas été punis demeurent en liberté, le processus de paix reste fragile et menacé, et la justice n'a toujours pas été rendue. Il est essentiel que la communauté internationale, en coopération avec les autorités de Bosnie-Herzégovine et les pays de la région, assure le retour en toute sécurité des réfugiés dans leurs foyers. Il est également essentiel de garantir aux réfugiés la restitution de leurs biens et de livrer les criminels de guerre au Tribunal pénal de La Haye.

La prorogation du mandat de la SFOR en Bosnie-Herzégovine est indispensable compte tenu de la situation actuelle qui règne dans les Balkans et de l'aggravation de la crise au Kosovo. La politique de conflits et de «nettoyage ethnique», la détérioration de la situation au Kosovo et l'afflux massif en Albanie de réfugiés de souche albanaise en provenance du Kosovo provoqué par la violence et le génocide dont ils sont victimes montrent que le processus de Dayton constituait une victoire imposée par la communauté internationale contre le nationalisme barbare et la politique de la force.

C'est la raison pour laquelle nous sommes non seulement en faveur de la reconduction du mandat de la SFOR, mais également en faveur de mesures énergiques de la part de la communauté internationale afin d'éviter qu'une deuxième tragédie comparable à celle de la Bosnie ne se produise dans les Balkans. Le moment est venu pour la communauté internationale de faire front commun et de faire preuve de détermination pour mettre fin au «nettoyage ethnique» dans le Kosovo et trouver une solution pacifique et viable afin d'apaiser la situation et de régler le conflit dans le Kosovo. On pourra ainsi renforcer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine et assurer l'application de l'Accord de Dayton, ainsi que la paix et la stabilité dans la région des Balkans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Albanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Avec l'assentiment des membres du Conseil, je compte maintenant suspendre la séance.

La séance, suspendue à 13 h 5, est reprise à 15 h 35.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le Conseil s'est réuni aujourd'hui pour examiner le point inscrit à l'ordre du jour intitulé «La situation en Bosnie-Herzégovine». Il s'agit là d'une question importante et nous espérons que notre débat et le projet de résolution qui sera adopté contribueront au règlement de la question. Déborder du cadre de cette question, notamment par des comparaisons douteuses et des allégories difficiles à comprendre, ne fera pas progresser cette cause.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, le rythme du progrès dans ce processus demeure insatisfaisant. Cette situation ne saurait convenir à la communauté internationale, qui a déployé de vastes efforts politiques et investi des ressources matérielles importantes.

Les clefs de l'aboutissement du processus de règlement en Bosnie-Herzégovine et de la réalisation d'un relèvement efficace après le conflit dans ce pays se trouvent entre les mains des parties bosniaques elles-mêmes. C'est précisément la raison pour laquelle, comme on l'a récemment indiqué lors de la réunion ministérielle du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix à Luxembourg, la communauté internationale attend des Bosniaques des mesures rapides et concrètes, s'agissant en particulier de l'entrée en activité réelle des institutions gouvernementales communes.

L'ampleur des problèmes qui persistent dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine est préoccupante. Il faut consolider les approches constructives du nouveau Gouvernement de la Republika Srpska. On a envoyé un signal clair et sans ambiguïté aux parties bosniaques.

Le niveau actuel de l'appui international dans les domaines politique, économique et militaire ne sera pas maintenu de façon indéfinie. Cependant, cet appui demeure absolument indispensable à ce stade pour assurer la dynamique du processus d'un règlement bosniaque.

Un domaine extrêmement important de l'assistance internationale continue d'être le travail de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui comprend le Groupe international de police (GIP). Le consensus sur la nécessité de proroger leurs mandats respectifs, qui a été obtenu par la communauté internationale avec l'accord des parties bosniaques, est reflété dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et dont la Fédération de Russie est coauteur. La prorogation des mandats prévue dans ce projet de résolution est limitée à une période d'un an, après laquelle le Conseil de sécurité examinera à nouveau la situation, compte tenu de la mise en oeuvre de l'Accord de paix et de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Une garantie importante du succès de la SFOR et du GIP est le strict respect dans la pratique des mandats fixés par le Conseil de sécurité à ces opérations. Nous sommes convaincus que la SFOR ne peut pas et ne doit en aucun cas assumer la moindre fonction de police.

L'adoption du projet de résolution permettra à la MINUBH et au GIP de poursuivre leur important travail de restructuration et de formation des forces de police locales, parallèlement au travail utile de création d'une institution judiciaire démocratique et viable en Bosnie-Herzégovine.

Garantir un retour progressif et dans l'ordre des réfugiés et des personnes déplacées est une tâche urgente. À cet égard, il importe d'avoir recours à d'autres décisions bien connues. La Fédération de Russie, qui participe activement aux efforts internationaux pour promouvoir un règlement bosniaque, continuera à apporter une contribution constructive et pratique au règlement des problèmes restants dans ce domaine et pour faire de la Bosnie-Herzégovine un État unifié, démocratique et multiethnique.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite des progrès constants accomplis récemment dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. L'introduction du nouveau drapeau national, du passeport, de la monnaie commune et des nouvelles plaques d'immatriculation pour les véhicules, tout comme l'adoption de lois importantes concernant les activités économiques du pays, sont des exemples de ce progrès. En outre, une tendance positive se fait jour s'agissant, par exemple, de la situation économique générale partout dans le pays et du climat politique de la Republika Srpska.

Cela dit, nous devons reconnaître que bon nombre de ces progrès ont été accomplis grâce surtout à la volonté résolue et à l'initiative de la communauté internationale, et qu'il reste toute une série de questions encore à régler. En dernier ressort, la responsabilité de l'instauration d'une paix durable incombe aux parties en Bosnie-Herzégovine elles-mêmes. À cet égard, ma délégation fait sienne l'opinion émise dans la déclaration de la réunion ministérielle du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui a eu lieu le 9 juin à Luxembourg :

«La mise en oeuvre de l'Accord de paix se caractérise par des progrès importants mais également par un rythme d'application insuffisant.»

Promouvoir le retour des réfugiés et des personnes déplacées, assurer un fonctionnement efficace des institutions communes, encourager une presse libre et objective, assurer une plus grande coopération avec le Tribunal de La Haye — telles sont les principales questions qu'il faut régler sans plus tarder, principalement par les parties. Les parties en Bosnie doivent redoubler d'efforts dans ce sens.

Les élections nationales, qui doivent avoir lieu au mois de septembre de cette année sous la supervision de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, constitueront un jalon important vers la réalisation d'un avenir pacifique pour la Bosnie. Mais des élections justes et libres ne pourront être organisées que si un climat de sûreté et de sécurité est garanti par les parties, en coopération avec les institutions internationales pertinentes. Le Japon enverra des superviseurs et des observateurs aux élections de septembre, comme il l'a fait lors des deux élections nationales précédentes.

Dans ces circonstances, le Gouvernement japonais estime que la présence continue de la MINUBH, y compris le GIP, en Bosnie est indispensable. Le Japon apprécie vivement le rôle joué par la MINUBH, et particulièrement par le GIP, dans la surveillance des activités de la police locale, dans sa restructuration et dans d'autres domaines. Ma délégation considère également comme étant important le fait que la MINUBH participera à la réforme judiciaire dans le pays et se félicite des observations constructives faites par le Secrétaire général à ce sujet.

Le Japon est également convaincu que la présence de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) est un facteur essentiel à la stabilité en Bosnie. La SFOR assure la sûreté et la sécurité non seulement des citoyens de Bosnie-Herzégovine mais également de la MINUBH, du GIP, ainsi que du personnel d'autres organisations internationales. Nous nous félicitons donc de la décision prise récemment par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de poursuivre les activités de la SFOR.

Compte tenu de tout cela, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui proroge le mandat de la MINUBH, y compris le GIP, et autorise les activités de la SFOR pour une année supplémentaire.

Je termine en exprimant la profonde reconnaissance de mon gouvernement à tous les hommes et à toutes les femmes qui travaillent pour la MINUBH, le GIP, la SFOR et d'autres organismes internationaux et d'autres organisations non gouvernementales pour leurs efforts et leur dévouement dans l'exécution de leur importante mission en Bosnie-Herzégovine.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire que ma délégation s'associe sans réserves à la déclaration qui a été faite plus tôt, au nom de l'Union européenne, par le représentant du Royaume-Uni.

Il y a moins de trois ans, la Bosnie-Herzégovine était un pays en flammes. Au cours de l'été 1995, des combats intenses se sont poursuivis dans de vastes régions de la Bosnie, la politique de «nettoyage ethnique» a montré son visage horrible à Srebrenica et le bombardement de civils innocents a atteint un point culminant horrible au marché de Sarajevo.

Depuis lors, la Bosnie-Herzégovine et sa population ont parcouru un long chemin. L'Accord de paix de Dayton a jeté les bases d'un avenir meilleur. En mettant en oeuvre cet Accord jour après jour et pas à pas, l'espoir d'une Bosnie pacifique, démocratique et prospère croît sans cesse.

Jusqu'à présent, le progrès a été possible grâce à l'appui ferme, et bien souvent à l'intervention active, de la communauté internationale. Le moment est venu pour les dirigeants actuels de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour ceux qui aspirent à être élus en septembre, de se débarrasser de leur vieille façon de penser à orientation ethnique et de faire les compromis nécessaires dans un esprit de démocratie et de pluralisme.

La communauté internationale a pris un engagement à long terme à l'égard de la paix en Bosnie-Herzégovine. Le projet de résolution que nous allons adopter et qui proroge l'autorisation du maintien de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui comprend le Groupe international de police (GIP), illustre clairement cet engagement. Comme indiqué au paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution, le Conseil de sécurité exprime son intention de réexaminer la situation en vue de proroger cette autorisation si nécessaire à la lumière de l'évolution de la situation.

La SFOR et la MINUBH, avec le GIP, ont un rôle majeur à jouer dans le processus de mise en oeuvre de la paix. La présence militaire de la SFOR est absolument vitale pour créer le climat sûr nécessaire à tous les efforts civils. La tâche du GIP consistant à restructurer la police

locale et à créer une capacité de sécurité publique bosniaque démocratique éliminera à terme la nécessité d'une présence internationale chargée d'assurer la sécurité. Les deux missions sont complémentaires dans le cadre d'un effort de maintien de la paix réellement multidimensionnel. Leur coopération fructueuse, en étroite coordination avec le Haut Représentant, est digne d'éloges.

Cette coopération sera particulièrement importante au cours de la période à venir qui sera marquée par le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans les zones qui accueillent des minorités.

Un autre aspect important de la consolidation de la paix en Bosnie est le programme de réforme judiciaire coordonné par le Haut Représentant. À cet effet, la Suède appuie les recommandations du Secrétaire général et du Haut Représentant sur un programme de surveillance du fonctionnement des tribunaux qui serait exécuté sous la direction de la MINUBH. Nous attendons avec intérêt que le Conseil reprenne rapidement l'examen de cette question, comme indiqué dans sa résolution 1168 (1998).

La Suède continuera d'appuyer pleinement la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Cela se fera au niveau national, dans le cadre de l'Union européenne et des Nations Unies et également par la participation continue de quelque 500 soldats suédois à la SFOR et de 50 éléments de police civile au GIP.

Enfin, je voudrais dire que la Suède se félicite du fait que la Bosnie-Herzégovine s'est lancée sur la voie conduisant à une plus grande intégration au sein des structures européennes. Le processus est encore très fragile et l'évolution de la situation en Bosnie nécessitera une attention particulière. Les élections démocratiques de septembre, sous le contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), constitueront une occasion de renforcer encore ce processus. Nous exhortons les dirigeants et les citoyens de la Bosnie à saisir cette occasion.

M. Patriota (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Les activités réalisées dans le cadre de l'Accord de Dayton en Bosnie-Herzégovine grâce à la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et du Groupe international de police (GIP) constituent une mobilisation ambitieuse d'un appui militaire et de police en faveur de la stabilisation d'un État membre qui panse peu à peu ses profondes blessures causées par le plus grave conflit survenu en Europe depuis la seconde guerre mondiale.

Il y a eu des signes encourageants concernant l'évolution interne en Bosnie, en particulier depuis que les nouveaux dirigeants de la Republika Srpska ont fait preuve de plus de coopération. Par ailleurs, de récentes flambées de violence associées au retour de minorités sont à déplorer, tandis que des exemples d'intransigeance au niveau local dans certains cantons et municipalités et d'obstruction à l'adoption d'une plaque d'immatriculation commune sont tout simplement inadmissibles.

Une vigilance internationale ferme est encore de rigueur. Tout en réaffirmant notre appui à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et à l'action du GIP en Bosnie — sachant que la situation ne permet pas encore un retrait de la SFOR ou une modification du mandat qui lui a été confié au titre du Chapitre VII —, nous continuons de penser qu'une évaluation détaillée et régulière de la situation sur le terrain reste indispensable.

Les rapports trimestriels sur la MINUBH que nous espérons continuer de recevoir à l'avenir, ainsi que les rapports mensuels sur la SFOR devraient nous permette de suivre de près la situation en Bosnie en vue d'évaluer les progrès réalisés dans les mois à venir. Il est essentiel que le Conseil de sécurité continue d'exiger des parties qu'elles se conforment pleinement à l'Accord de Dayton. La coopération des pays de la région, en particulier de la République de Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie, restera décisive.

Nous considérons le renouvellement par le Conseil de sécurité de l'autorisation de la présence de la SFOR en Bosnie et la prorogation du mandat du GIP comme étant l'expression d'un engagement commun à long terme de la part de la communauté internationale d'instaurer une paix irréversible en Bosnie, comme le demande le Secrétaire général dans son rapport. Il serait contreproductif et peu souhaitable d'interpréter l'expression «à long terme» comme signifiant indéterminé ou illimité. Espérons qu'au cours des 12 mois à venir, la Bosnie aura fait suffisamment de progrès pour surmonter ses divisions internes et se libérer progressivement d'une présence internationale armée.

Notre propre expérience historique nous convainc que la tolérance entre divers courants ethniques et religieux est un élément plus fort et plus durable pour la consolidation de la nation que les armes ou les mesures de police. Lorsque le pluralisme démocratique basé sur la tolérance prendra racine en Bosnie et ailleurs dans les Balkans, l'attention qui porte surtout sur les questions militaires et de sécurité publique laissera progressivement la place au développe-

ment socioéconomique, à la consolidation des institutions et au renouveau culturel. Nous sommes convaincus que c'est là le souhait de la majorité des Bosniaques, jeunes et vieux, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse.

La recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MINUBH/GIP pour une période additionnelle d'un an ainsi que celui de la SFOR, apparaît justifiée à la lumière de la fragilité relative du processus complexe de réconciliation en Bosnie. Nous comprenons que cette recommandation est conforme au consensus qui règne au sein du Conseil de sécurité et nous nous associerons à ce consensus.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements les plus sincères au Secrétaire général pour son rapport utile sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous souhaitons également rendre hommage à la délégation suédoise pour avoir élaboré le projet de résolution dont nous sommes saisis.

La présence de la MINUBH sur le terrain joue un rôle majeur dans l'instauration d'une atmosphère de stabilité et de paix en Bosnie-Herzégovine. Ce rôle s'est accru dernièrement et ceci nous réconforte.

Des progrès substantiels ont été réalisés dans la restructuration des forces de police dans la Fédération et en Republika Srpska. Ces derniers sont liés aux progrès globaux accomplis dans la mise en oeuvre de la paix même si des difficultés et obstacles prévisibles demeurent. Nous espérons que les efforts déployés par la Mission pour former des forces de police en Bosnie-Herzégovine et restructurer les forces de police dans la Fédération et en Republika Srpska aboutiront.

Par ailleurs, le Groupe international de police (GIP) a fait des progrès importants, en coopération avec la Force multinationale de stabilisation (SFOR) pour mettre en oeuvre le programme Opération récolte, permettant aux individus remettant leurs armes à la SFOR ou au GIP de bénéficier de l'amnistie. Ma délégation se félicite des résultats obtenus dans ce domaine qui ont permis à la SFOR de récupérer 6 799 mines ainsi que des dizaines de milliers d'armes et d'équipements connexes. C'est un résultat des plus encourageants.

Ma délégation déplore les incidents survenus au cours des trois derniers mois, dont des actes de violence commis contre des réfugiés et des rapatriés, ainsi que d'autres incidents occasionnels qui se sont produits dans diverses régions de la Bosnie-Herzégovine. Nous exhortons les responsables à prendre les mesures nécessaires pour éviter la résurgence de ce type d'incidents.

D'autre part, ma délégation appuie la coopération étroite qui existe entre la MINUBH et les autres organisations internationales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment dans le cadre de la préparation des élections nationales prévues pour le 13 septembre 1998.

Ma délégation exprime sa vive reconnaissance au système des Nations Unies pour les efforts qu'il déploie en Bosnie-Herzégovine ainsi que pour le rôle que jouent ses institutions et organisations apparentées.

Ma délégation exhorte toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à mettre en oeuvre scrupuleusement l'Accord de paix de Dayton relatif à la création de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et qui envisage une coopération avec la communauté internationale, représentée par l'ONU, ses missions et les diverses institutions qui oeuvrent en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation réaffirme son appui au rôle important joué par la MINUBH, la SFOR et le GIP et elle souhaite mettre en exergue son appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et au rôle important joué par le chef du Groupe international de police.

Tout en réaffirmant son appui à l'Accord de Dayton, le Bahreïn souhaite à nouveau condamner toutes les pratiques répressives utilisées par les Serbes et le recours excessif à la force contre d'autres groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine. Nous condamnons en particulier les crimes commis contre des musulmans dans ce pays. À cet égard, mon pays estime que tous les criminels de guerre serbes devraient être poursuivis pour les crimes qu'ils ont commis afin que cela serve d'exemple pour les autres. Et ce, d'autant plus que ce qui s'est produit en Bosnie-Herzégovine a également lieu ailleurs; témoin par exemple, les événements qui se déroulent actuellement au Kosovo, qui est maintenant le théâtre d'attaques d'une violence excessive contre des Albanais kosovar.

Enfin, ma délégation appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, par lequel le Conseil décide de proroger le mandat de la MINUBH pour une nouvelle période se terminant le 21 juin 1999. Nous voterons pour ce projet de résolution.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a largement contribué aux progrès réalisés dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Étant parmi les pays participants, le Kenya s'enorgueillit d'être associé à ce processus. Les activités de la Mission en matière de surveillance, de conseils et de formation de la police locale, notamment, ont eu un effet très positif pour créer en particulier un climat propice à la liberté de circulation. L'introduction d'une plaque d'immatriculation commune a donné lieu à un changement fondamental qui facilite une liberté de circulation accrue.

Tout en se réjouissant de ces nouveaux faits positifs, ma délégation s'inquiète de la recrudescence, au cours des trois derniers mois, d'incidents violents dont sont victimes les réfugiés et les personnes déplacées qui rentrent chez eux. Nous demandons à toutes les parties de profiter de la présence de l'ONU pour consolider la paix et assurer la réconciliation en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation a toujours soutenu que le développement économique fait partie intégrante de tout processus de paix et, à cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le système de l'ONU et la Banque mondiale pour réaliser des progrès dans les secteurs importants de l'économie. Bien que de nombreux progrès aient été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. L'appui de la communauté internationale reste donc indispensable pour que la Bosnie-Herzégovine puisse consolider ces acquis.

Enfin, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MINUBH pour une nouvelle période se terminant le 21 juin 1999. Nous nous rangeons à son avis selon lequel cette prorogation ferait la preuve de l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous voterons pour cette résolution.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : L'édification de la paix en Bosnie-Herzégovine est un processus parsemé d'embûches qui requiert des soins méticuleux et qui, comme le Secrétaire général l'a dit dans son dernier rapport, exige de la patience et la persévérance. À cette étape difficile que constitue le lendemain d'un conflit, alors que la Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale s'efforcent de bâtir un avenir, nous découvrons les dimensions véritables de ces affrontements qui ont déchiré toute la structure politique et administrative du pays et détruit la coexistence entre ses habitants au point de la faire pratiquement disparaître.

Dans cette situation difficile, la construction de la paix à laquelle on assiste en Bosnie-Herzégovine exige une action d'ampleur nationale et internationale car la fracture est telle qu'elle nécessite un grand effort de reconstruction dans pratiquement tous les domaines de l'État et de la société. Cet effort exige au préalable que les parties au niveau national honorent leurs obligations, et notamment les autorités locales qui devront une fois pour toutes adopter une attitude constructive conformément à l'esprit même de l'Accord de Dayton. Si les autorités nationales et locales sont peu enclines à s'acquitter de leurs obligations, l'engagement qui a été pris et la présence internationale dans le pays n'auront que peu de sens.

À cet égard, le Costa Rica estime que l'approche adoptée pour ce qui est des fonctions de la MINUBH est valable. Il s'agit en synthèse de relancer la création et la consolidation de véritables structures administratives nationales et locales visant à promouvoir et à garantir l'intégration sociale, la réconciliation nationale et la primauté du droit.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais évoquer deux points qui intéressent tout particulièrement ma délégation. Le Costa Rica estime qu'à cet égard la question de la police revêt une importance fondamentale et qu'elle doit par conséquent continuer de faire l'objet d'une attention particulière puisqu'il s'agit en premier lieu de superviser les activités quotidiennes des policiers et, d'autre part, de bâtir l'avenir. Dans ces deux domaines, il faudra insister sur la nécessité de promouvoir une forme de composition élargie afin de garantir la présence de représentants des divers groupes ethniques. De même, il est indispensable que, dans le cadre de son mandat, la police de la Bosnie-Herzégovine ait une conduite satisfaisante conforme aux normes européennes en matière de maintien de l'ordre public dans le plein respect des droits de l'homme pour tous les habitants du pays.

Dans ce même ordre d'idées, ma délégation a souhaité mettre en exergue la question de l'administration de la justice au niveau national. En Bosnie-Herzégovine, il ne s'agit pas seulement que la justice soit rendue et qu'elle soit rendue avec célérité, mais surtout cette question est étroitement liée à celle de la confiance et de la crédibilité. La réconciliation et l'intégration en Bosnie-Herzégovine passent par l'existence d'un organe judiciaire autonome, efficace et, par-dessus tout, fiable et crédible pour tous les habitants. C'est pourquoi nous estimons que les tâches qui ont été confiées à la MINUBH en ce qui concerne la supervision, d'une part, et la formation, d'autre part, sont valables et

nous pensons qu'elles devraient produire des résultats positifs à court terme.

Nous convenons tous ici que la tâche à accomplir en Bosnie-Herzégovine n'est pas aisée. Elle exigera de la patience et, par conséquent, du temps et de la stabilité. C'est pourquoi, nous sommes favorables à la proposition du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MINUBH de 12 mois supplémentaires. Nous espérons qu'au cours de ce nouveau mandat la Mission poursuivra dans cette voie qui s'est révélée efficace, avec l'appui politique et matériel soutenu de la communauté internationale.

Le Costa Rica votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour l'essentiel, nous cherchons, au moyen du projet de résolution dont nous sommes saisis, à nous donner le cadre juridique nécessaire qui nous permettra de poursuivre, en coopération avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, le processus à long terme de réédification d'une société civile dans ce pays. L'élément clef de tout ce processus est notamment le retour en toute sécurité de tous les réfugiés et personnes déplacées.

La reconstruction d'une société civile va de pair avec le rétablissement de l'ordre public, de façon à assurer la sécurité et la justice pour tous.

C'est là ce que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a été chargée de faire, en collaboration étroite avec le Groupe international de police (GIP) et la Force multinationale de stabilisation (SFOR). Au départ, la MINUBH axait essentiellement son action sur la surveillance, l'observation et l'établissement de rapports. Mais, des progrès raisonnables ayant été réalisés, l'accent se déplace dorénavant sur la formation de la police locale. Ceci prend du temps, et nous ne sommes donc pas étonnés que le rapport du Secrétaire général insiste sur le fait que la réforme de la police exige patience et constance.

Outre cela, et malgré les progrès importants réalisés jusqu'à présent, il a été fait état de certains incidents graves — incendies criminels, voies de fait, meurtres et harcèlements. En effet, le rapport du Secrétaire général signale une recrudescence de ce genre d'incidents violents, visant en particulier les membres des groupes minoritaires. Pour que les autorités bosniaques puissent créer un climat exempt de ce type d'hostilités, nous sommes d'avis, avec le Secrétaire général, que le succès des programmes menés à bien en Bosnie-Herzégovine dépendra de la capacité de la communauté internationale d'obtenir des parties qu'elles respectent les engagements qu'elles ont pris au titre de l'Accord de paix.

Compte tenu de ce qui précède, par conséquent, et étant donné la recommandation du Secrétaire général — qui affirme que la présence d'une force militaire est une condition indispensable à la mise en oeuvre du mandat de la MINUBH et à de nouveaux progrès du processus de paix en général —, ma délégation votera pour le projet de résolution appelant à la prorogation du mandat de la MINUBH.

M. Essonghé (Gabon) : Je voudrais tout d'abord rendre hommage au Secrétaire général pour la qualité de son rapport du 10 juin 1998 publié sous la cote S/1998/491, dont le contenu nous permet de mesurer à tous points de vue les progrès accomplis dans le règlement des conflits en Bosnie-Herzégovine.

C'est en effet avec satisfaction que nous avons noté les progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) tant en ce qui concerne la formation de la police locale que dans la mise en oeuvre du programme de restructuration de cette police. Ces avancées notables montrent à suffisance la prise en compte et l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par tous les acteurs internationaux impliqués dans la recherche d'une solution à cette crise — je songe en particulier au paragraphe 5 du dispositif de la résolution 1144 (1997) du 19 décembre 1997, lequel se lit comme suit :

> «*Demande instamment* aussi aux États Membres de fournir une aide en matière de formation, d'équipement et dans d'autres domaines, à l'intention des forces locales de police, en coordination avec le GIP, considérant que cette aide est essentielle au succès de l'effort de réforme de la police entrepris par le GIP.»

Cependant, de sérieux obstacles dus aux désaccords entre les autorités croates et la MINUBH, à des niveaux divers, sont de nature à compromettre le processus de paix, de même que la recrudescence ces derniers mois d'incidents violents visant les réfugiés et les personnes déplacées, en particulier les membres des groupes minoritaires. À cet égard, nous exhortons toutes les parties à apporter une coopération sans faille à la MINUBH en vue d'aider à la pleine réalisation des objectifs du plan de paix et de garantir la sécurité du personnel travaillant dans le cadre de la Mission des Nations Unies.

Ce n'est qu'au prix d'un dialogue continu et de concessions réciproques que les parties au conflit en Bosnie-

Herzégovine pourraient parvenir à un règlement politique durable. C'est pour soutenir l'effort de la MINUBH que ma délégation votera en faveur du projet de résolution qui nous est soumis.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité proroge l'autorisation de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui comprend le Groupe international de police (GIP). Ce faisant, le Conseil réaffirme une fois de plus la détermination de la communauté internationale d'aider à l'édification d'une paix durable en ex-Yougoslavie.

Ces deux dernières années, la SFOR et la MINUBH ont joué un rôle crucial dans la mise en oeuvre du processus à long terme convenu entre les parties dans le cadre des Accords de Dayton/Paris. Aujourd'hui, la guerre est un souvenir qui commence à s'estomper, mais la paix demeure fragile. La SFOR et le GIP continuent à apporter au peuple de Bosnie-Herzégovine la sécurité et la confiance dont ils ont besoin pour avancer dans les tâches difficiles qui les attendent encore.

Mon gouvernement tient à réaffirmer une fois de plus sa reconnaissance aux hommes et aux femmes qui ont servi dans le cadre de la SFOR et de la MINUBH, ainsi qu'aux gouvernements dont la coopération a permis le succès de ces opérations. Les États-Unis expriment également leur reconnaissance au Haut Représentant et à ses collègues ainsi qu'aux représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous apprécions également le rôle crucial des organisations non gouvernementales et des personnes qui oeuvrent à la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région.

Beaucoup de travail reste cependant à accomplir et ceci prendra du temps. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a adopté une série de conditions permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'application globale de l'Accord de paix. À mesure que ces conditions seront remplies, des réductions progressives seront possibles dans l'ampleur et la composition de la Force.

Nous répétons que c'est au premier chef aux parties elles-mêmes qu'il incombe de faire progresser plus avant la mise en oeuvre de l'Accord de paix. La Bosnie-Herzégovine doit prendre en main son propre avenir et être prête à agir de façon autonome. Nous demandons à toutes les parties à l'Accord de paix de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre l'Accord et renoncer aux manoeuvres dilatoires, à l'obstruction et la réticence à respecter l'Accord de Dayton. Une coopération pleine et entière avec le Tribunal international, ainsi que le retour des réfugiés et le renforcement des institutions communes sont à cet égard déterminants.

En dépit des problèmes, il y a des signes qui permettent d'espérer. C'est en particulier le cas depuis l'élection de dirigeants modérés en Republika Srpska. L'influence politique et économique en Republika Srpska des criminels de guerre inculpés a été sensiblement réduite et les médias contrôlés par l'État ont été restructurés. La police locale coopère désormais avec les programmes de restructuration et de réforme du GIP, dans la foulée des progrès déjà accomplis dans la restructuration des forces de police de la Fédération. En Bosnie-Herzégovine, la restructuration et la formation de la police — en même temps que l'introduction d'une plaque d'immatriculation commune — facilitent la liberté de circulation à travers la ligne de démarcation interentités. Il existe un nouveau drapeau bosniaque et un nouveau passeport commun a été mis en circulation. Une monnaie provisoire sera émise très prochainement.

Depuis la fin de la guerre, plus de 400 000 réfugiés et personnes déplacées sont rentrés chez eux — 170 000 pour la seule année 1997. Nous continuerons à pousser au retour accéléré des réfugiés et personnes réfugiées restants, particulièrement dans les zones où elles font partie de la minorité ethnique. Ce processus est lent, complexe et souvent dangereux, mais l'objectif du retour des minorités est réalisable.

Nous nous félicitons particulièrement de la création au sein de la SFOR d'une unité multinationale spécialisée, menée par l'Italie, qui renforcera la capacité de la SFOR d'aider les autorités locales à faire face aux troubles civils. Partant, ceci permettra également par la suite le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'installation de représentants élus.

Il y a eu beaucoup d'acquis au cours de l'année écoulée, à commencer par la tenue réussie d'élections municipales et l'installation de représentants locaux démocratiquement élus dans toutes les 136 municipalités, à l'exception d'une seule. Les élections à l'échelle nationale, qui sont prévues en septembre 1998, seront une occasion pour le peuple de Bosnie-Herzégovine d'exercer son droit de vote pour appuyer le devenir de la Bosnie et rejeter les politiques du passé. Dotée de dirigeants nouveaux et courageux attachés aux idéaux et aux principes énoncés à Dayton, la Bosnie pourra envisager un avenir de paix et de prospérité.

En votant pour ce projet de résolution, les États-Unis réaffirment leur attachement à la consolidation de la paix en Bosnie et aux efforts de la communauté internationale pour aider le peuple de Bosnie-Herzégovine à édifier une société sûre et démocratique.

M. Zbogar (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : La Slovénie s'est portée coauteur du projet de résolution sur lequel le Conseil est appelé à se prononcer aujourd'hui et elle appuie la prorogation du mandat de la Force de stabilisation (SFOR) et des opérations et activités des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

En outre, nous aimerions saisir cette occasion pour parler de certains des aspects fondamentaux du processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Il est encourageant de constater que l'on est en train de poser les fondements d'un État en Bosnie-Herzégovine et qu'on semble approcher du point auquel le processus de paix deviendra irréversible. Cependant, des conditions essentielles doivent encore être réalisées pour assurer une paix durable : le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la réconciliation, la protection globale des minorités, la démocratisation de la société et des institutions, et le relèvement économique. L'ONU a et continuera de jouer un rôle important pour faire en sorte que ces conditions soient réunies.

Le retour des réfugiés constitue la tâche la plus importante à réaliser en 1998. Il y a toujours plus de 1,4 million de réfugiés et de personnes déplacées. Jusqu'à présent, seuls 100 000 environ sont revenus, pour la plupart dans des régions où leur groupe national forme la majorité. Un retour général des réfugiés, en particulier des minorités, est toutefois indispensable pour qu'une paix durable puisse être instaurée. Le rôle du Groupe international de police (GIP) en matière de démocratisation et de contrôle de la police locale réformée est d'une importance cruciale. Nous espérons que la sécurité nécessaire pour les réfugiés qui rentrent chez eux sera assurée par la capacité accrue qu'aura la SFOR de faire face au désordre civil.

La démocratisation politique est une autre condition importante pour faire régner une paix irréversible et elle est étroitement liée au retour des réfugiés. Les élections qui doivent avoir lieu cette année, en septembre, auront donc une portée particulière.

Un autre aspect important de l'effort visant à construire une société démocratique est la réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine. La réconciliation est également une condition *sine qua non* pour une paix durable. À cet égard, nous constatons avec plaisir que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a pris des mesures afin d'établir son bureau de coordination à Banja Luka et que la coopération avec le Tribunal s'accélère enfin. Nous nous félicitons de la meilleure coopération qui s'est installée entre les Serbes de Bosnie et le Tribunal. Toutefois, elle est insuffisante. Il y a encore beaucoup à faire pour que les personnes inculpées soient déférées au Tribunal. Le processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine sera considérablement freiné tant que tous les criminels, y compris les plus notoires, n'auront pas été traduits en justice.

La réconciliation nationale exige également que l'on fasse la lumière sur le sort de plus de 19 000 disparus, dont 7 000 personnes résidant dans la zone «zone de sécurité» de Srebrenica désignée comme telle par les Nations Unies.

Nous constatons avec satisfaction que la communauté internationale s'est engagée à élaborer un programme d'études où l'on veillera à éliminer de l'enseignement de l'histoire et des langues toute propagande haineuse. Nous pensons comme le Secrétaire général qu'il s'agit là de l'une des futures tâches clefs pour la Bosnie-Herzégovine. Nous voudrions dire à nouveau que dans ce contexte, il faudra veiller à mettre en place une politique de scolarisation des minorités et, à cet égard, à donner un statut d'égalité aux deux alphabets.

Le déminage est l'une des activités que la Slovénie considère comme l'une des conditions essentielles au retour des réfugiés. C'est pourquoi, le Gouvernement slovène a créé en mars de cette année un Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines en Bosnie-Herzégovine. J'ai le plaisir d'annoncer que le Fonds commencera ses activités à la fin du mois de juin 1998.

La SFOR a contribué grandement à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Mais en dépit de progrès encourageants réalisés récemment dans la mise en application de plusieurs aspects de l'Accord de paix de Dayton de 1995, un certain nombre de problèmes critiques demeurent. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'engagement pris par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de continuer à aider à la mise en application de l'Accord de paix. La Slovénie elle-même continuera de participer aux futures activités de la SFOR.

Le GIP contribue grandement à la paix durable et au respect des droits de l'homme dans le pays. Le GIP a un

rôle crucial à jouer dans la création d'une force de police démocratique, dans la surveillance des activités de la police locale et dans l'enquête sur les violations des droits de l'homme. Nous voudrions souligner combien il est important que le GIP poursuive ses enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'homme. Le projet de résolution donne au GIP l'autorisation nécessaire à cet effet. Le GIP a jusqu'ici apporté une contribution importante à la cause des droits de l'homme. Nous ne saurions toutefois ignorer le fait qu'en plusieurs occasions, les contrôleurs du GIP n'ont pas réagi comme il aurait fallu aux violations des droits de l'homme, que souvent ils n'ont pas eu conscience de l'autorité dont ils disposaient pour mener des enquêtes indépendantes de celles menées par la police locale. En outre un grand nombre d'entre eux n'ont pas d'expérience professionnelle dans ce domaine et ils n'ont pas reçu une formation suffisante. Ces anomalies ainsi que d'autres ont été récemment signalées par Human Rights Watch. Les recommandations que cette organisation a faites dans son rapport sont utiles.

Nous pensons que la réussite de la mise en oeuvre des tâches qui incombent au GIP dépendra de la qualité, de l'expérience et des qualifications professionnelles de son personnel. Aussi, nous appuyons la détermination du Commissaire du GIP à fournir le personnel le plus qualifié pour les tâches importantes que la communauté internationale lui a attribuées et dont les autorités lui ont donné la responsabilité.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies reste très important dans de multiples domaines : réfugiés, police, Tribunal pénal, surveillance des droits de l'homme et assistance. Le Conseil de sécurité devrait continuer de suivre de très près toutes ces activités et aider à prendre les décisions appropriées qui sont de son ressort.

Pour terminer, j'aimerais exprimer la reconnaissance de la Slovénie à l'OTAN-SFOR, et au GIP de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Leur rôle dans l'exécution des tâches essentielles à la réalisation d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine est fondamental. Nous espérons que, dans le cadre du mandat élargi de la Mission, d'importants progrès seront réalisés dans les mois à venir.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La Chine est très préoccupée par la situation en Bosnie-Herzégovine. L'instauration de la paix dans ce pays a des incidences graves sur la stabilité de toute la région de l'ex-Yougoslavie.

Depuis la signature de l'Accord de paix, il y a plus de deux ans, la situation dans le pays semble avoir pris un tour positif. Avec l'aide de la communauté internationale, les parties concernées se sont maintenant engagées sérieusement dans la réconciliation et la reconstruction nationales. Tout cela nous réjouit.

Nous avons toujours été convaincus que seuls les membres des divers groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine pouvaient assurer la réconciliation et la paix durable dans ce pays. Nous pensons que les parties bosniaques peuvent prendre en considération l'intérêt à long terme de leur pays, instaurer la confiance mutuelle et faire des efforts concertés pour résoudre les problèmes que connaît l'Accord de paix, en particulier celui du retour des réfugiés. Ils pourront ainsi créer les bases de la reconstruction économique et sociale du pays.

Nous sommes favorables en principe à l'idée d'une intervention de la communauté internationale pour aider les parties bosniaques à atteindre leurs objectifs de paix et de développement. Nous avons noté que les activités des organisations régionales actuellement à l'oeuvre en Bosnie sont menées conformément aux demandes des parties en question et sur la base de consultations avec ces parties. Nous espérons que, au fur et mesure que la situation se stabilisera, les administrations et institutions unifiées qui viennent d'être établies joueront un plus grand rôle à différents niveaux.

Je voudrais réitérer la réserve de la Chine en ce qui concerne l'application du Chapitre VII de la Charte et l'autorisation du recours à la force que renferme le projet de résolution. Nous restons de cet avis. Nous continuons de penser que, dans l'application du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la Force de stabilisation (SFOR), ne doit pas faire un usage abusif de la force. En outre, le Chapitre VII, tel qu'invoqué par le projet de résolution, n'est pas applicable à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ni au Groupe international de police.

Compte tenu de ce qui précède, et considérant les demandes des parties intéressées et forts de notre position d'appui à la paix, à la réconciliation et à la reconstruction en Bosnie-Herzégovine, la Chine votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je voudrais, d'autre part, souligner qu'en mettant en oeuvre les activités autorisées par les résolutions du Conseil de sécurité, la SFOR doit scrupuleusement accepter les indications que lui donne le Conseil et respecter à la lettre

ses obligations. Elle doit également rendre compte au Conseil de l'exécution de sa mission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Portugal.

Je voudrais exprimer le plein appui du Portugal au projet de résolution dont le Conseil est saisi, qui donne suite à la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général pour ce qui est de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et du Groupe international de police (GIP).

Le Portugal estime lui aussi que la communauté internationale doit réaffirmer son engagement à long terme en faveur du processus de paix en Bosnie en continuant d'appuyer le processus de mise en oeuvre de la paix par l'intermédiaire de la MINUBH et du GIP et en maintenant les arrangements relatifs à la sécurité fournis par la Force multinationale de stabilisation (SFOR).

Par ailleurs, il faut que les Bosniaques eux-mêmes prennent un engagement similaire, car ils doivent assumer une part de plus en plus grande de responsabilité de leur avenir commun dans la paix. Le Portugal participe pleinement à la MINUBH, au GIP et à la SFOR et est disposé à poursuivre cette participation. Ma délégation, bien entendu, s'associe pleinement à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

Je reprends maintenant mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1998/502.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1174 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.